



GARANTIE ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



SIDE S.p.a. SOCIO UNICO - Via C.Cattaneo, 90 - 20851 LISSONE (MB) - Italy - Tel. 039 2449001

Sede legale: Via Italia, 39 - 20900 Monza (MB) - Cap. Soc. int. Vers. 3.000.000 - Reg. Soc. Trib. di Monza n. 22645 - C.C.I.A.A. n. 1102034



LIGHTING MADE IN ITALY



GARANTIE ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art. 1. Produits

1.1 SIDE S.p.A. se réserve le droit d'apporter, à tout moment et sans préavis, des modifications à la construction des luminaires et accessoires.

Art. 2. Déclarations de l'acheteur

2.1 Aux fins de la variante. 25 de la loi 06-02-1996 n° 52 transposant la directive CE n° 93-1993, relative aux clauses abusives, l'acheteur déclare qu'il achètera les produits SIDE S.p.A. agissant exclusivement à des fins qui relèvent de son activité entrepreneuriale professionnelle spécifique et déclare donc être au courant des produits, services et prix offerts au moment de la livraison.

Art. 3. Livraison

3.1 Le délai de livraison conventionnellement fixé n'est qu'indicatif et court à compter de l'envoi par SIDE S.p.A., de la confirmation de commande à condition que l'acheteur ait fourni toutes les données techniques et tous les documents nécessaires, qu'il ait rempli toutes les obligations contractuelles et qu'il ait versé tout acompte demandé. La livraison, conformément à l'art. 13.1, est destiné à être effectué à la date de départ ex transitaire.

3.2 SIDE S.p.A. fabrique et fournit des produits sur commande sans obligation de respecter des conditions de livraison strictes. Les délais de livraison convenus au moment des commandes sont purement indicatifs et les retards éventuels ne donnent pas à l'acheteur le droit de demander l'annulation, la résiliation ou la résiliation du contrat, ni de refuser la marchandise, ni de réclamer une indemnisation pour dommages et intérêts, sauf avertissement préalable pour satisfaire les sens et pour les effets de l'alt. 1454 C.c.

3.3 SIDE S.p.A. est déchargée de tout engagement et responsabilité relatif au délai de livraison et se réserve le droit de résilier le contrat, sans reconnaître aucun dommage, indemnisation, indemnisation de l'acheteur, en cas de force majeure et d'événements indépendants de la volonté raisonnable de SIDE S.p.A. tels que, mais sans s'y limiter, lock-out, épidémies, guerres, réquisitions, incendie, incendie de matériel, actes d'ennemis publics, sabotage, émeutes ou émeutes civiles, grèves, lock-out, conflits du travail, réduction et/ou interruption totale ou partielle de l'activité de SIDE S.p.A., embargos ou retards de transport, manque ou pénurie de matériaux, de fournisseurs ou d'équipements, défaillances des fournisseurs, actes ou règlements ou dispositions de tout gouvernement, de ses succursales ou agences. SIDE S.p.A. informera l'acheteur des faits et événements énumérés ci-dessus.

Art. 4. Défis

4.1 Le Tribunal de Monza est seul compétent pour trancher tout litige qui pourrait survenir entre les parties et notamment ceux relatifs aux négociations contractuelles, à la conclusion, l'exécution, l'interprétation ou la résiliation de tous les contrats et de la garantie y afférente.

Art.5. Exécutions spéciales

5.1 Il est possible d'obtenir des couleurs non standard et des exécutions spéciales dans certaines séries de produits. Le prix, les quantités minimales des produits et les délais de livraison seront convenus sur demande.

Art. 6. Garantie

6.1 Chaque appareil est entièrement garanti pour une période de 5 ans à compter de la date de livraison du produit.

6.2 Toutes les défaillances dues à un cas de force majeure (foudre, incendie, etc.) ainsi que tous les dommages causés par une mauvaise utilisation du matériel sont exclus de la garantie. Les piles et accumulateurs sont également exclus de la garantie.

6.3 LA GARANTIE EST NULLE EN CAS D'ALTÉRATION DU MATÉRIEL PAR DES PERSONNES OU DES TECHNICIENS NON EXPRESSÉMENT AUTORISÉS PAR SIDE S.p.A.

6.4

- Température ambiante maximale nocturne lorsque l'appareil est allumé ne dépassant pas 50°C;
- Température ambiante minimale la nocturne lorsque l'appareil est allumé pas inférieure à -20°C;
- Température ambiante maximale diurne lorsque l'appareil est éteint ne dépassant pas 60°C.

6.5 GARANTIE 5 ANS

- Produits LED;
- Systèmes de contrôle;
- Luminaires d'éclairage de secours.

GARANTIE 2 ANS

- Systèmes d'éclairage de secours centralisés.

GARANTIE 1 ANS

- Produits non LED;
- Pièces détachées.

6.6 SIDE S.P.A. en tant que fabricant, utilise pour ses produits uniquement des sources LED à réduite émission de rayons UV et IR. SIDE S.P.A n'est pas responsable de toutes altérations ou dommages aux tissus et en général des défauts constatés sur les marchandises exposées si le calcul de l'éclairage n'a PAS été effectué par notre personnel qualifié et/ou un studio d'éclairage autorisé pour l'évaluation technique du faisceau lumineux et le nombre de luminaires à installer. De plus, SIDE S.P.A n'est pas responsable si les paramètres suivants ne sont pas respectés:

- Distance minimale de 1 m entre le luminaire et le produit éclairé;
- Limitation du temps d'exposition des tissus et/ou autres matériaux à la lumière artificielle et naturelle.

Art. 7. Offre

7.1 Le prix et les caractéristiques des produits mentionnés dans les catalogues, prospectus, documents publicitaires et frais n'engagent pas SIDE S.p.A., qui se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment. Toutes les offres sont sans engagement; les conditions économiques applicables à la relation seront donc celles résultant des listes de prix de SIDE S.p.A. au moment de la conclusion du contrat relatif à la fourniture de biens à l'acheteur.

7.2 Les offres, pièces jointes, échantillons, dessins techniques et descriptions restent la propriété de SIDE S.p.A., ne peuvent être utilisés par l'acheteur potentiel et doivent être immédiatement retournés à SIDE S.p.A. en cas de non-stipulation du contrat entre les parties et/ou de cession à un autre sujet que SIDE S.p.A.

8 Les caractéristiques des produits vendus étant en constante évolution et affinement, ils sont susceptibles d'être modifiés ou retirés du marché à tout moment et sans préavis.

7.3 Les agents ou responsables de SIDE S.p.A. n'ont pas le pouvoir d'engager cette dernière, sauf confirmation écrite expresse.

Art. 8. Instructions

8.1 Les commandes de l'acheteur doivent être faites par écrit et, dans le cas d'une personne morale, doivent être signées par une personne autorisée à les commettre. En tout état de cause, l'existence du pouvoir de représentation de l'abonné est présumée en faveur de SIDE S.p.A.

8.2 Toute commande téléphonique doit être confirmée par écrit. A défaut, la commande est réputée non reçue.

8.3 SIDE S.p.A. se réserve, dans tous les cas, le droit de demander, lors de la commande par l'acheteur, un acompte ou un paiement intégral avant la fourniture.

8.4 La confirmation de commande doit être faite par écrit et doit être envoyée directement à SIDE S.p.A. Dans tous les cas, l'exécution de la commande par SIDE S.p.A. est équivalente, conformément à la variante 1327 du Code civil italien, à l'acceptation.

8.5 L'ordonnance est présumée SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DE LA MAISON et est irrévocablement conférée pour la durée des mois une ordonnance (article 1329 du Code civil), ainsi qu'avec une demande d'exécution sans réponse préalable (article 1327 du Code civil).

8.6 Les commandes de nos produits sont toujours acceptées aux prix et conditions de vente en vigueur au moment de la livraison de la marchandise. Face à toute modification de la liste de prix et donc des prix et conditions, l'acheteur aura le droit d'annuler les commandes en cours par lettre recommandée dans les 8 jours suivant notre communication des modifications.

8.7 Les commandes, même si elles sont retirées par l'intermédiaire de notre personnel de vente, sont soumises à l'acceptation de SIDE S.p.A., qui peut également être partielle.

Art. 9. Paiement

9.1 Le paiement doit être effectué dans le délai convenu de la manière et par les moyens indiqués dans la commande et au domicile du vendeur (SIDE S.p.A.) et ce également en cas de retard dans l'arrivée des marchandises, ou de dommages ou pertes totaux ou partiels survenus pendant le transport, ainsi que dans le cas où les marchandises mises à la disposition de l'acheteur par livraison à l'expéditeur, ne sont pas retirées par l'acheteur lui-même.

9.2 Toute acceptation, par le vendeur, de traites ou d'autres effets commerciaux sera considérée comme ayant eu lieu avec la clause « sous réserve de bonne réalisation». Sur les paiements différés, y compris les lettres de change, de SIDE S.p.A. préalablement acceptés, des intérêts sont en tout état de cause dus à compter de la date de la facture, selon le taux appliqué par les banques sur les découverts courants en vigueur à la date du paiement.

9.3 Tous les escomptes de caisse, ainsi que les rabais ou les prix de toute nature seront accordés à condition que le client n'ait pas de paiements impayés et seront automatiquement confisqués et révoqués en cas de non-paiement.

9.4 En cas de retard de paiement aux échéances préétablies, la société cédante SIDE S.p.A. se verra accorder les intérêts bancaires PRIME RATE en vigueur majorés de 3 points. Le défaut de paiement en plusieurs versements, ou même à un seul qui dépasse la huitième partie du prix, fera perdre à l'acheteur le bénéfice du délai de versement et donnera au vendeur le droit de demander immédiatement le solde restant du prix, ou de considérer le contrat certainement résilié avec restitution immédiate des marchandises et acquisition, à titre de compensation, des versements versés, à l'exception toutefois de l'indemnisation des dommages.

9.5 Par accord exprès entre les parties, tout litige soulevé par l'acheteur ou devant survenir entre les parties, ne peut suspendre l'obligation de l'acheteur de prévoir le paiement dans le délai convenu.

9.6 La perte de matériel et d'accessoires connexes pour des raisons non imputables à SIDE S.p.A., ne libère pas l'acheteur de l'obligation de payer même si les marchandises n'ont pas été livrées.

Art. 10. Réserve de propriété

10.1 Le matériel indiqué dans la commande et les accessoires associés sont vendus avec RESERVE OF RESIDENCE en faveur du vendeur SIDE S.p.A. et, par conséquent, l'acheteur n'en acquerra la propriété qu'après paiement du dernier versement du prix, mais assume les risques au moment de la livraison (article 1523 du Code civil).

10.2 Si une saisie ou saisie est effectuée par des tiers par des tiers, l'acheteur s'engage à faire inscrire SIDE S.p.A. sur la liste des biens sous réserve de propriété et à l'en informer immédiatement afin qu'elle puisse agir dans l'opposition du tiers à la revendication rituelle, avec droit de recours pour tous les frais connexes.

Art. 11. Prix et taxes

11.1 Les commandes seront soumises aux prix au public indiqués dans la « liste de prix », toutes conditions particulières doivent être convenues et autorisées par écrit par SIDE S.p.A.

11.2 Les prix appliqués sont susceptibles d'être modifiés jusqu'à la confirmation de la commande par SIDE S.p.A. Le changement a lieu en fonction de la modification du rapport d'échange, des coûts des matières premières ainsi que des taxes ou droits applicables au contrat.

11.3 Le prix définitif, hors taxes et/ou droits, est celui figurant sur la confirmation de commande de SIDE S.p.A. et est destiné aux marchandises livrées départ chargeur.

11.4 Les prix indiqués dans les offres et dans la liste de prix de SIDE S.p.A. n'incluent pas la TVA, le coût d'installation et le coût des ampoules. Tous les autres coûts, charges ou dépenses relatifs aux articles proposés et non expressément indiqués dans l'offre ou dans la liste de prix de SIDE S.p.A. sont en tout cas à la charge de l'acheteur demandé séparément. En ce qui concerne la complexité de la fourniture, le service technico-commercial de SIDE S.p.A. est à la disposition de l'acheteur pour la définition des coûts et des méthodes.

Art. 12. Plaintes

12.1 Toute réclamation pour défauts ou défauts de la marchandise doit nous être communiquée par lettre recommandée au plus tard 8 jours à compter de la découverte du défaut, sous peine de déchéance de toute action en garantie.

12.2 Les produits défectueux, à condition que la plainte correspondante soit faite rapidement, peuvent nous être retournés, sous réserve d'une autorisation écrite, pour effectuer les réparations ou remplacements appropriés, à l'exclusion de toute autre charge, obligation ou responsabilité.

12.3 Tout retour doit être effectué gratuitement dans tous les frais à notre usine de Lissone (MI); Dans tous les cas, un montant égal à la valeur de la marchandise retournée sera crédité.

Art. 13. Transport

13.1 Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur.

13.2 Si SIDE S.p.A. stipule le contrat de transport avec le transporteur, elle agira toujours pour le compte et aux frais de l'acheteur, avec les conséquences visées à l'art. Dans ce cas, le prix des produits comprendra les frais de transport.

13.3 SIDE S.p.A. n'est tenue de conclure aucun contrat d'assurance contre les risques de transport.

13.4 En cas de dommage, de casse, de vol ou d'altération de la marchandise pendant le transport ou en cas de retard de livraison imputable à l'expéditeur et/ou au transporteur, l'acheteur peut faire valoir contre l'expéditeur et/ou le transporteur responsable, étant exclu toute responsabilité de SIDE S.p.A. à cet égard.

13.5 Le client doit vérifier le poids et l'état de la marchandise au moment de la livraison.

13.6 SIDE S.p.A. se réserve le droit de choisir le moyen de transport, sauf accord contraire écrit.

Art. 14. Vente

14.1 La vente, y compris la phase de négociation, est régie par le droit italien.

Art. 15. Conclusions

15.1 Les présentes conditions générales de vente sont les seules applicables dans les relations entre SIDE S.p.A. et l'acheteur ; en particulier, l'application des conditions générales ou particulières du contrat de l'acheteur est exclue, sauf si SIDE S.p.A. les a acceptées par écrit.

15.2 Les parties déclarent expressément exclure l'application de la Convention de Vienne du 11-04-1980 (ratifiée par l'Etat italien avec L. 11-12-1985 n°765) conformément aux dispositions de l'art. 6 de la même chose.

15.3 Pour tout ce qui n'est pas couvert par ces conditions, les règles relatives aux contrats en général (art. 1321 et suivants) et au contrat de vente en particulier (art. 1470 et suivants) prévues par le Code civil italien s'appliquent aux contrats individuels.

Date d'entrée en vigueur 06.02.2024

Nous n'assumons aucune responsabilité pour les erreurs d'impression. La société se réserve le droit d'apporter des modifications aux produits décrits ici, à tout moment, sans préavis. Toute reproduction ou copie sans autorisation est interdite.